

**CAPITAL INVESTISSEMENT  
ET  
FINANCEMENT D'ENTREPRISES  
EN DROIT OHADA**

**LOME  
6 & 7 FEVRIER 2020**

## I- CONTEXTE

La croissance et le potentiel économique de l'Afrique attirent les investisseurs : fort taux de croissance, émergence d'une classe moyenne et marchés potentiels énormes avec le boom démographique, il est permis de se demander si le continent africain ne pourrait valablement constituer le nouvel eldorado des investisseurs privés.

Les opérations de capital investissement, encore connues sous le vocable anglophone de Private Equity, sont fréquentes en Afrique de l'Ouest. Des initiatives régionales contribuent à fixer le cadre de ces différentes opérations. L'une de ces initiatives, dont l'originalité a été soulignée depuis sa naissance, est l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, OHADA. Cette institution est originale en ce que ses fondateurs ont jugé pertinent de contribuer à la croissance économique du continent par l'unification des règles de droit. Ainsi, fut signé en 1993, le traité instituant l'OHADA lui assignant pour but fondamental d'offrir aux investisseurs un cadre juridique fiable et sécurisé. Le schéma est simple : des règles communes, plus lisibles permettant d'attirer les investisseurs étrangers tout en contribuant à renforcer les échanges interétatiques.

L'édifice construit en plus de vingt-cinq ans est considérable, tel qu'en témoigne le rapport sur l'impact économique des actes uniformes<sup>1</sup> réalisé sur demande de l'OHADA et de la Banque mondiale par le cabinet ECOPA et ECONIMISTI ASSOCIATION.

---

<sup>1</sup><http://www.ohada.com/actualite/4651/impact-economique-des-actes-uniformes-la-dynamique-reformatrice-de-l-ohada-porte-ses-fruits.html>

Le dispositif légal de l'OHADA est donc assurément séduisant. Composé aujourd'hui notamment de 10 actes uniformes applicables dans les 17 Etats membres, ce droit propose des outils de choix pour l'encadrement des activités de l'entreprise de même que pour leur financement. Des réformes successives sont d'ailleurs intervenues pour rendre le dispositif encore plus attrayant. Que l'on pense à la consécration par le nouvel acte uniforme sur les sociétés des pactes d'actionnaires, outil privilégié d'encadrement des opérations de capital-investissement ou encore à l'amélioration du régime des garanties dans l'Acte uniforme sur les sûretés, le droit OHADA ne manque pas d'arguments pour séduire.

Le capital-investissement renvoie pour l'essentiel aux apports de fonds propres émanant d'investisseurs privés. Ceux-ci veulent avant tout avoir la certitude d'investir dans un projet viable qui puisse leur garantir un retour sur investissement. Aussi, auront-ils tendance à vouloir « surveiller » leur mise. Il en résulte un usage abondant des pactes extra statutaires qui permettent aux investisseurs de devenir pendant un temps limité, de véritables associés de la société qui bénéficie ainsi du financement. Il s'agit donc d'un mode de financement particulièrement adapté pour les entreprises nouvelles mais aussi pour celles qui sont à une étape cruciale de leur évolution.

## II- OBJECTIF GENERAL

L'objectif de la Conférence est de faire un état des lieux des opportunités que le cadre légal de l'OHADA offre aux opérateurs du capital investissement et du financement des entreprises.

Il s'agit d'informer les participants sur les techniques et stratégies de financement dans l'espace OHADA.

La conférence se fixe aussi pour objectif de répondre aux questions relatives au choix de la forme de société, à l'encadrement des opérations de levée de fonds, aux considérations fiscales qui peuvent se poser.

## III- LES ORGANISATEURS

La Conférence est une initiative conjointe de l'ACIP (African Capital Investment Promotion) et de la SCP TOBLE & Associés, société d'avocats au Barreau du Togo en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo.

La direction scientifique de la conférence sera assurée par Patrice BADJI, professeur agrégé des universités, Directeur du Centre de Recherche d'Études Scientifiques de Droit à l'UCAD.

## IV- PARTICIPANTS

Il s'agit à la fois du public cible (A) et des intervenants (B)

### A.PUBLIC CIBLE

La conférence est ouverte aux investisseurs institutionnels et privés, aux opérateurs économiques, aux *Chefs d'entreprises, Entrepreneurs, Banquiers, Comptables, Fiscalistes, Directeurs de ressources humaines, Juristes d'entreprise* ; Chambre de Commerce et à toute personne désireuse de cerner le cadre des investissements en Afrique et plus particulièrement en zone OHADA.

### B.INTERVENANTS

Les intervenants sont de divers corps de métier : *professionnels du droit, homme d'affaires, fonctionnaires d'administration publiques nationales et internationales, responsables associatifs œuvrant en faveur de l'entreprenariat.*

Le programme des interventions sur les deux journées est aussi fourni en Annexe 1.

## ANNEXE 1 – PROGRAMME

### **JEUDI 6 FEVRIER 2020**

**08H30 – 09H00** : Accueil des Participants

**09H00 – 09H30**: - Allocution du Gérant de la SCP TOBLE & Associés

- Allocution du Président de la **CCIT** ou de son Représentant

- Discours d'ouverture du **Ministre du Commerce, de l'Industrie, du**

**la**

**Développement du Secteur Privé et de la Promotion de**

**Consommation Locale** ou de son Représentant

**09H30 - 09H45 PAUSE**

**09H50 – 10H00** : Lancement des Travaux

**10H00 – 10H15** : OHADA, un cadre juridique sécurisé (Leçon inaugurale)

Pr. Akuété SANTOS - Ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Lomé

**10H15 – 10H45**: Questions/ Réponses

**10H45-11:00 PAUSE**

**11H00 – 11H45** : **Le pacte d'actionnaires**

Modérateur : Me Godwin AMENYINU, Avocat associé, SCP TOBLE & Associés

- Professeur Aristide BADJI – Directeur du centre d'études scientifique et de recherche du droit de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- Emilie Silva – Avocate - Cabinet Miranda & Associés
- Carl de la Chapelle – Avocat – Cabinet Arendt & Medernach

**11H45 – 12H00** : Questions / Réponses

**12H00 – 12H30** : **Présentation des activités des fonds**

## 12H30-14:00 PAUSE

Modérateurs : Me Godwin AMENYINU et M. Ghislain AMENOUGLO (SCP TOBLE & ASSOCIES)

### 14H00 - 14H45 : Capital Investissement, alternative au financement bancaire (Panel 1)

Yves LACROIX – Avocat Associé – Cabinet Arendt & Medernach

- Khaled IGUE – Managing Partner & Africa Chairman B & A Investment Bankers

### 14H45 – 15H30 : le défi de financement des start-up en Afrique (Panel 2)

- Ismael Tanko, Entrepreneur (Tanko Foods)
- Badini Ali - CEO de Credit Acces
- Alima AMAR - Juriste au sein du Fonds Souverain d'Investissement Stratégique Sénégal (« FONSI ») (*Les business Angels en Afrique*)

## 15H30-15:45 PAUSE

Modérateur : Boris TOBLE, Associate, Cabinet Arendt & Medernach

15H45 – 16H15 : L'Accès au crédit bancaire (Présentation) – Euloge MALOU, Directeur Général de la Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (« BSIC ») plus d'autres intervenants (ORABANK, BTCL, UTB)

16H15 – 16H30 : Questions / Réponses

16H30 – 17H00 : Présentation des activités du Fonds BRIGHTMORE – Ndeye THIAW

## VENDREDI 7 FEVRIER 2020 (Jour 2)

### 09H00 – 09H45 : La structuration des garanties en droit OHADA (Panel 1)

Modérateur : Professeur Aristide BADJI, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

- Ndeye COUMBA NDIAYE – Professeure à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (*Les garanties en droit OHADA*)

- Namaro MAURY – Avocate au Barreau de Paris – Cabinet Avocap (*L'agent de sûreté en droit OHADA*)
- Djeket Constant– DG NSIA Togo

**09H45 – 10H00** : Questions / Réponses

**10H00-10:15 PAUSE**

**10H30 - 11H00** : **Présentation des activités du Groupe Bolloré par le Représentant du Groupe au Togo**

**11H00 - 11H15** : Questions / Réponses

**11H10 – 13H00** : **Le contentieux relatif à l'investissement**

Modérateur : Me Emilie AZIBLI-WOLOU, Avocate associée, SCP TOBLE & Associés

- Boris TOBLE, Avocat au Barreau de Paris – Cabinet Arendt & Medernach (« la prévention du blanchiment »)
- Président du Tribunal de Commerce de Lomé
- César Apollinaire ONDO MVE - Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (« CCJA »)

**13H00 – 13H15** : Questions / Réponses

**13H45-15:00 PAUSE**

**15H15 – 18:30** : **Rencontres Financeurs / Porteurs de projets**

**18H-45-20H15** : **Cocktail de clôture**